



## PROTÉGEONS LES PLANS D'EAU DU QUÉBEC



Guide à l'usage des plaisanciers

**Transports Canada, Région du Québec**

700, Leigh Capréol  
Dorval (Québec) H4Y 1G7

Téléphone : 514-633-2714

Télécopieur : 514-633-2751

Site Internet : [www.securitenautique.gc.ca](http://www.securitenautique.gc.ca)

L'utilisation de la forme masculine inclut les deux genres.

Graphisme : Bleu Outremer



Réalisé sur du papier recyclé – Printemps 2008



## SOMMAIRE

- 2** Nos gestes comptent
- 4** Comprendre l'importance de nos plans d'eau et de nos rives
- 10** Contrez la propagation des espèces exotiques envahissantes
- 18** Renseignez-vous et respectez la loi
- 23** Solutions écologiques pour remplacer les nettoyants toxiques
- 24** Pour en savoir davantage



**NOS GESTES COMPTENT**

Les lacs, les rivières, le fleuve et les voies navigables du Québec servent d'habitat pour une variété de poissons, d'animaux et de plantes. Ceux-ci risquent d'être de plus en plus affectés par l'activité humaine. La façon dont nous agissons dans l'eau, sur l'eau ou près de l'eau compte.

Travaillons ensemble à la protection de cette richesse que sont nos plans d'eau afin que les générations futures puissent en profiter elles aussi. Posons des gestes simples pour changer les choses. Il ne s'agit pas uniquement d'une tendance, c'est aussi la loi.

*Travaillons ensemble  
à la protection de cette richesse  
que sont nos plans d'eau afin  
que les générations futures  
puissent en profiter elles aussi.*



## COMPRENDRE L'IMPORTANCE DE NOS PLANS D'EAU ET DE NOS RIVES

De nombreuses espèces végétales et animales dépendent des cours d'eau et des rives pour survivre. L'érosion des berges et la pollution de l'eau sont deux problèmes qui peuvent rendre leur habitat inhospitalier.





### Saviez-vous que...

Les plantes, les arbustes et les arbres qui poussent le long des rives aident à freiner les problèmes d'érosion et à retenir les pesticides et les autres substances chimiques provenant des égouts, des fermes et des usines.



## Saviez-vous que...

Sans cette végétation, une grande partie de ces substances chimiques s'écoule directement dans les plans d'eau et peuvent menacer la survie des espèces vivantes. Ces substances peuvent empêcher les poissons et les animaux de se reproduire, propager des maladies ou même causer la perte de certaines espèces.



Par ailleurs, l'érosion se produit lorsque de fines particules du sol se détachent des berges. Plusieurs facteurs contribuent à accélérer l'érosion des berges. Les facteurs d'origine naturelle sont les courants, le déplacement des glaces au printemps et le ruissellement de l'eau, tandis que les facteurs liés aux activités humaines sont le déboisement des rives et les vagues produites par les embarcations.



## VOUS POUVEZ AIDER À PROTÉGER LES PLANS D'EAU

- > Utilisez des produits de nettoyage écologiques qui ne sont pas nocifs pour l'eau. Une liste de ces produits se trouve à la page 23.
- > Entretenez régulièrement votre moteur afin de réduire les émissions rejetées dans l'air ou dans l'eau.
- > Faites le plein de votre réservoir avec précaution.
  - Amarrez bien votre embarcation et arrêtez le moteur.
  - Sortez de l'embarcation les réservoirs portatifs avant de faire le plein.
  - Assurez-vous de connaître la capacité du réservoir afin d'éviter les fuites et les débordements.
  - Utilisez des produits absorbants si vous répandez du carburant. Les produits nettoyants qui se répandent dans l'eau causeront encore plus de pollution.





- > Réduisez la pollution causée par l'eau de cale.
  - Ne faites pas fonctionner votre pompe de cale automatique. Utilisez-la uniquement au besoin et lorsque la cale contient seulement de l'eau.
  - Utilisez des chiffons ou des coussinets de cale pour absorber les hydrocarbures, le carburant, l'antigel et le liquide pour transmission accumulés au fond de la cale, puis éliminez-les.
  - Utilisez des produits absorbants lorsque vous nettoyez la cale.
  - Utilisez, si possible, les services de pompage de cale offerts dans certains ports de plaisance.

## **VOUS POUVEZ AIDER À PROTÉGER LA RIVE**

- > Réduisez le sillage de votre bateau. Réduisez votre vitesse pour produire le moins de vagues possible et ne vous approchez pas de la rive.
- > Gardez vos ordures à bord. Rapportez-les à la maison pour les recycler ou pour les jeter.
- > Protégez ou remplacez les arbustes, les arbres et les plantes qui se trouvent sur votre propriété riveraine.



- > Respectez les habitats des phoques, des colonies d'oiseaux ou des mammifères marins.
  - Observez-les à distance : utilisez des jumelles pour les voir de plus près.
  - Évitez de faire du bruit.
  - Ne nourrissez pas, ne poursuivez pas et ne chassez pas les animaux.

**RENSEIGNEZ-VOUS** sur les lois s'appliquant à l'observation des animaux dans les endroits que vous prévoyez visiter. Elles peuvent varier d'un endroit à l'autre.

## ATTENTION PLAISANCIERS !

Réduisez le bruit afin de respecter les autres plaisanciers, les riverains et la faune qui vous entourent.

- > Utilisez un dispositif, tel qu'un silencieux, pour réduire le bruit.
- > Baissez le volume de la radio.
- > Évitez de naviguer toujours au même endroit.

## CONTREZ LA PROPAGATION DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



## QUE SONT-ELLES ?

Les espèces exotiques envahissantes sont des plantes, des poissons, des mollusques, des crustacés et même des algues ou des bactéries minuscules qui entrent dans des milieux aquatiques autres que ceux dont ils proviennent et se multiplient au point d'envahir les plantes et les animaux qui y vivent.

Elles entrent en grande partie dans le réseau hydrographique du Québec par l'intermédiaire du trafic maritime en se fixant sur la coque et les hélices des navires et par l'eau évacuée des réservoirs. Par la suite, la propagation de ces espèces exotiques se produit par la voie des courants et d'autres espèces vivantes.





## Saviez-vous que...

Jeter un appât vivant comme des poissons-appâts ou des écrevisses dans un lac peut constituer une façon d'introduire des espèces envahissantes qui peuvent causer un dommage à la chaîne alimentaire et à l'écosystème local.



## QUELQUES EXEMPLES

### La moule zébrée

La moule zébrée est l'une des espèces exotiques envahissantes les plus répandues dans les cours d'eau de l'Amérique du Nord. Ce petit mollusque rayé vit en grappes dans les eaux douces peu profondes et riches en algues. Chaque moule zébrée filtre jusqu'à un litre d'eau par jour pour se nourrir. Cela signifie qu'il y a moins de nourriture pour les autres organismes aquatiques.

Toute embarcation infestée de moules zébrées et qui quitte un plan d'eau peut entraîner leur propagation dans un autre plan d'eau. Lorsque les moules zébrées se fixent aux bateaux, elles peuvent endommager la coque — les larves peuvent boucher les tuyaux des moteurs — et même bloquer les conduits d'égout et les prises d'eau potable lorsqu'elles sont présentes en grand nombre.

### La châtaigne d'eau

La châtaigne d'eau est une plante aquatique possédant des feuilles flottantes de forme triangulaire et des graines qui ressemblent à des noix. Ses feuilles couvrent de grandes superficies à la surface de l'eau, nuisant ainsi aux autres espèces aquatiques parce qu'elles diminuent la quantité de lumière et d'oxygène dans l'eau. Cette espèce peut également restreindre l'accès à certains plans d'eau pour la baignade ou la pratique de la pêche.



Photo : R.W. Westbrook, Bugwood

Photo : L. J. Mehrhoff, Bugwood



### **Le myriophylle à épi**

Le myriophylle à épi est une plante aquatique qui vit entre 0,5 et 3,5 mètres de profondeur sous l'eau. Au Canada, il n'est actuellement présent que dans l'eau douce. Il prend racine au fond de l'eau et forme une masse très dense à la surface.

Lorsque cette espèce s'enracine dans un nouveau milieu aquatique, elle se propage et devient tellement dense qu'elle étouffe les autres plantes, obstrue les cours d'eau et gêne la baignade et la navigation de plaisance.

### **Algues bleu-vert**

Les algues bleu-vert ne sont pas considérées comme une véritable espèce exotique envahissante, puisque celles-ci sont naturellement présentes dans les

plans d'eau. Elles constituent toutefois une menace importante pour nos plans d'eau parce qu'elles croissent et se propagent rapidement, et qu'elles causent des dommages à l'environnement.

Le principal coupable de leur propagation est le phosphore généré par l'activité humaine. Lorsque les produits chimiques, les engrais et les débordements de fosses septiques qui en contiennent se retrouvent dans nos plans d'eau, ils entraînent la multiplication de ces algues. Les eaux grises (eaux usées provenant des douches, des éviers, etc.) rejetées par les bateaux accélèrent également la croissance des algues.

Les algues bleu-vert peuvent rendre l'eau impropre à la consommation et à la baignade car leur présence peut causer de graves problèmes de santé chez l'humain. La consommation de cette eau peut entraîner des maux d'estomac, des nausées, la diarrhée, des maux de tête et de la fièvre. Le contact avec cette eau peut occasionner des problèmes cutanés.



## Saviez-vous que...

Lorsqu'elles se propagent, ces algues ressemblent souvent à de la mousse, à de l'écume ou à un déversement de peinture bleue, brune, rouge ou vert scintillant, en particulier lorsque la température de l'eau augmente.



## VOUS POUVEZ AIDER

**Apprenez à reconnaître les espèces exotiques envahissantes et les algues bleu-vert.**

**Passez un coup de fil.**

- > Signalez la présence d'espèces envahissantes ou d'algues bleu-vert aussi rapidement que possible en composant l'un des numéros ci-dessous :
- Signaler la présence de plantes envahissantes :  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
1-800-561-1616
- Signaler la présence d'espèces animales envahissantes :  
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
1-866-248-6936
- Signaler la présence d'algues bleu-vert :  
**Services Québec**  
Région de Québec : 418-644-4545  
Région de Montréal : 514-644-4545  
Ailleurs au Québec : 1-877-644-4545





### **N'apportez pas d'espèces envahissantes avec vous.**

- > Avant de quitter un plan d'eau.
  - Inspectez soigneusement votre embarcation, votre remorque, votre moteur, votre matériel de pêche et tout votre équipement nautique, comme les ancres, les rames, etc.
  - Enlevez toutes les plantes aquatiques ou mollusques et crustacés présents sur votre embarcation et jetez-les à la poubelle.
  - Videz l'eau présente dans l'embarcation et l'eau de cale.
  - Drainez l'eau présente dans le système de refroidissement du moteur.
  - Ne jetez pas d'appâts vivants dans l'eau. Jetez-les à la poubelle, congelez-les ou salez-les pour les utiliser à un autre moment.

- > Après avoir quitté le plan d'eau.
  - Enlevez toute espèce envahissante trop petite pour être perçue à l'œil nu en rinçant votre embarcation, votre remorque et le reste de votre équipement à l'eau chaude (plus de 40°C) et, si possible, utilisez un jet d'eau à haute pression.
  - Laissez l'embarcation et l'équipement sécher au soleil pendant au moins cinq jours avant de visiter un autre cours d'eau.

### **Limitez la propagation des algues bleu-vert.**

- Utilisez des produits de nettoyage écologiques et sans phosphates (voir la liste à la page 23).
- Ne rejetez pas d'eaux grises dans l'eau ou le long de la rive.
- Appliquez une cire sur votre embarcation : une bonne couche empêchera la saleté de coller à votre bateau et vous n'aurez pas besoin d'utiliser de détergents pour le nettoyer.



# RENSEIGNEZ-VOUS ET RESPECTEZ LA LOI



Des lois canadiennes et québécoises protègent les eaux et les rives. Certaines s'appliquent à la navigation de plaisance. Renseignez-vous et respectez les lois en vigueur partout où vous naviguez.

*Le Règlement sur la prévention de la pollution par les navires et sur les produits chimiques dangereux* est entré en vigueur le 3 mai 2007. Il traite de problèmes majeurs pour la santé de nos eaux et de nos rives, notamment les eaux usées, les ordures et les hydrocarbures.

## **PROBLÈME : LES EAUX USÉES DANS NOS PLANS D'EAU**

Il est interdit de rejeter des eaux usées non traitées dans les eaux internes du Canada. Ces dernières comprennent la totalité du fleuve, des rivières, des lacs et des autres eaux douces navigables au Canada. Au Québec, les eaux internes du fleuve Saint-Laurent se trouvent à l'ouest d'une ligne tirée entre Pointe-au-Père et Pointe d'Orient.

### **Les eaux usées contiennent notamment :**

- > des déchets humains et des déchets provenant d'animaux;
- > des eaux et d'autres déchets provenant des toilettes et d'autres récipients destinés à contenir les déchets humains ou les déchets provenant d'animaux.



### **Voici les dates auxquelles les embarcations de plaisance doivent être conformes :**

- > les embarcations de plaisance construites avant le 3 mai 2007 devront être conformes au Règlement au plus tard le 3 mai 2012;
- > les nouvelles embarcations de plaisance construites le 3 mai 2007 ou après cette date doivent déjà être conformes.

**ATTENTION !** Selon la date de construction de l'embarcation de plaisance, la **toilette portative autonome** ne sera ou n'est déjà plus autorisée dans les eaux internes. Toutefois, les bateaux navigant à l'extérieur des eaux internes pourront en être munis s'il n'est pas possible d'y installer un équipement fixe.

**SOLUTIONS :** Il existe actuellement différents équipements destinés aux embarcations de plaisance qui permettent une meilleure gestion des eaux usées.

Choisissez la solution qui vous convient le mieux pour gérer les eaux usées. En voici quelques-unes :

### **Appareils d'épuration marine**

Un appareil d'épuration marine est un équipement installé à bord d'un navire et conçu pour recevoir et traiter les eaux usées. Différents modèles sont disponibles sur le marché. Certains broient les matières solides des eaux usées, puis désinfectent l'appareil, alors que d'autres laissent macérer les eaux usées pour les décomposer de manière plus naturelle.

Seules les eaux usées traitées à l'aide d'un appareil d'épuration marine conforme aux normes légales peuvent être rejetées dans les eaux internes. Consultez la réglementation pour connaître les normes des secteurs à l'est de Pointe-au-Père.

### **Citerne de retenue**

Une citerne de retenue **n'est utilisée que pour collecter et retenir les eaux usées** ou les boues d'épuration. Bien qu'elle soit utile, son utilisation **nécessite des dispositifs de pompage sur la terre ferme**. Assurez-vous de suivre les directives de pompage. Évitez d'utiliser des désinfectants car ils peuvent être nocifs pour l'environnement.



## PROBLÈME : LES ORDURES ET LES HYDROCARBURES

Il est interdit de rejeter des ordures, des hydrocarbures ou des mélanges d'hydrocarbures dans les eaux du Canada.

**SOLUTION :** Gardez les ordures et les hydrocarbures à bord de votre embarcation. Rapportez-les à la maison pour les recycler ou en disposer adéquatement.

## SIGNELEZ UN PROBLÈME

Si vous polluez accidentellement l'eau ou si vous êtes témoin d'un déversement, téléphonez **immédiatement** au Réseau d'avertissement et d'alerte de Pêches et Océans Canada en composant le **1-800-363-4735**.



## Saviez-vous que...

Les plaisanciers qui contreviennent au Règlement sont passibles d'une sanction ou d'amendes.



# SOLUTIONS ÉCOLOGIQUES

## POUR REMPLACER LES NETTOYANTS TOXIQUES

<b>BOIS (POLISSAGE)</b>	Mélanger 30 ml d'huile de lin comestible, 30 ml de vinaigre et 60 ml de jus de citron dans une cruche en verre. À l'aide d'un chiffon doux, faire pénétrer la solution dans le bois jusqu'à ce qu'il soit propre. Pour conserver la solution, ajouter quelques gouttes de vitamine E en capsule et couvrir.
<b>CHROME</b>	Frotter avec du bicarbonate de soude. Rincer et polir avec du vinaigre dans de l'eau chaude.
<b>MOISSURE</b>	Ajouter 60 ml de borax et 30 ml de vinaigre à 500 ml d'eau chaude. Vaporiser le mélange afin d'éliminer les microbes.
<b>NETTOYANT TOUT USAGE</b>	Mélanger 30 ml de bicarbonate de soude ou de borax, 30 ml d'huile essentielle de <i>tea tree</i> , 125 ml de vinaigre, 15 ml de savon à vaisselle biodégradable et 2 litres d'eau chaude. Vaporiser sur les surfaces à nettoyer.
<b>PONT ET PLANCHER</b>	1 tasse de vinaigre dans 8 tasses d'eau.
<b>RENOI D'EAU</b>	Verser 60 ml de bicarbonate de soude dans le renvoi d'eau, suivi de 60 ml de vinaigre. Laisser reposer 15 minutes. Verser ensuite une pleine bouilloire d'eau bouillante.
<b>TOILETTE</b>	Verser 125 ml de bicarbonate de soude et 125 ml de vinaigre dans la cuvette. La réaction moussante nettoie et désodorise. Brosser et tirer la chasse d'eau.
<b>VITRE ET MIROIR</b>	Mélanger 2 ml de savon liquide, 45 ml de vinaigre et 500 ml d'eau dans un vaporisateur. Utiliser un linge en coton pour nettoyer et faire briller.

## POUR EN SAVOIR D'AVANTAGE

Le *Règlement sur la prévention de la pollution par les navires et sur les produits chimiques dangereux* a préséance sur le contenu de ce guide. Pour plus de renseignements, visitez le site Web du Bureau de la sécurité nautique de Transports Canada au [www.securitenautique.gc.ca](http://www.securitenautique.gc.ca).

**Pour en savoir davantage au sujet de la protection des eaux et des rives du Québec, visitez le [www.tc.gc.ca](http://www.tc.gc.ca) pour accéder à de nombreux sites Web utiles.**

## CRÉDITS PHOTOS :

**PAGE COUVERTURE** > *Bélugas*, Jacques-André Thibeault ■ *Petite fille*, Mélanie Girard

**PAGE 4** > *Œufs*, Louis-Filip Richard, Environnement Canada

**PAGE 5** > *Bateau avec bord de l'eau qui s'effrite*, Louis-Filip Richard, Environnement Canada

**PAGE 6** > *Érosion – Arbre déraciné*, Louis-Filip Richard, Environnement Canada ■ *Pointe érodée*, Louis-Filip Richard, Environnement Canada

**PAGE 8** > *Bateau à moteur*, Fabrice Bonnefoy ■ *Oies*, Jacques-André Thibeault

**PAGE 9** > *Baleine*, Jacques-André Thibeault

**PAGE 12** > *Moule zébrée*, Brigitte Cusson et Denis Labonté, Centre Saint-Laurent, Environnement Canada ■ *Châtaigne d'eau*, Étienne Drouin, CIME Haut-Richelieu

**PAGE 15** > *Algues bleu-vert*, Christiane Hudon, Environnement Canada

**PAGE COUVERTURE ARRIÈRE** > *Ski nautique*, Fabrice Bonnefoy ■ *Macareux*, Jacques-André Thibeault ■ *Canard*, Jacques-André Thibeault ■ *Kayaks*, Jacques-André Thibeault

